

Clermont-Ferrand, le 04 mai 2021

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Puy-de-Dôme

OBJET : Cérémonie du 76^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

P.J. : Message officiel

La commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 est célébrée le 8 mai de chaque année.

Compte-tenu de la situation sanitaire, cette cérémonie ne peut se tenir selon les modalités habituelles. Elle doit pouvoir être maintenue en veillant à concilier le respect des règles de sécurité sanitaires et le juste hommage rendu aux héros et aux victimes de la Seconde Guerre mondiale.

Dans les communes du département, les maires peuvent organiser, en format restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public. Le message officiel sera lu à cette occasion.

Je vous rappelle que les bâtiments publics devront être pavés aux couleurs nationales les jours suivants :

- **samedi 8 mai 2021** : 76^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- **dimanche 9 mai 2021** :
Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme
- **lundi 10 mai 2021** : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage.

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union Européenne.

Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés à cette occasion soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.


Philippe CHOPIN

Copie à : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture
Messieurs les Sous-préfets d'Ambert, d'Issoire, de Riom et de Thiers